

 <p><b>Saint Jean</b> de Thurigneux</p>	<p><b>Conseil municipal N°08/2020 du 6 Octobre 2020</b>  <b>Convocation en date du : 30/09/2020</b>  <b>Affichée le : 30/09/2020</b></p>
--	--

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
BERTOMIEU Stéphane							
BAISE-GROGNET Elisabeth							
LAISSARD Jean-Louis							
LANTENOIS Myriam							
LEQUEUE Olivier							
MORLOT Michel							
MOUREAU Fernanda							
NAVEAU Vincent							
ODET Hervé							
PAQUIER Martine							
PETIT Cyrielle			X				
RIBAUT Jean-Pierre							
ROGNARD Isabelle							
TOMAS Sandrine							
VIRET Pierre							
	<b>14</b>		1				

Public : 2 personne(s) présente(s) :

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures et 05 minutes par Monsieur le Maire.

Monsieur Michel Morlot est nommé secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu précédent
- Décisions prises par le Maire, dans le cadre de ses délégations
- Décisions modificatives
- Nouveau locataire – tarif loyer
- Choix du panier action Sociale
- Droit à la formation des élus
- Date des vœux
- Questions diverses

## OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu n°7/2020 de la séance du 8/09/2020

- Fait l'objet des remarques suivantes :

Madame LANTENOIS Myriam indique qu'elle est référente de la Passerelle en Dombes.

Jean-Pierre Ribault fait remarquer que l'Association la Passerelle fait plus que participer au forum Emploi Dombes car c'est elle qui l'organise.

- Le compte-rendu soumis au vote, sous réserve de l'intégration de ces remarques, est adopté à l'unanimité

## **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, DANS LE CADRE DE SES COMPETENCES**

Monsieur le Maire informe que le panneau lumineux sera livré courant décembre, en raison de la réalisation préalable d'un socle en béton nécessitant un temps de séchage de trois semaines.

Informe qu'il a rencontré Odile CARRETTE, ATSEM, pour un entretien individuel, au cours duquel Odile a souhaité que le lave-linge acheté soit déplacé à l'école avec le sèche-linge, et non dans la maison anciennement de Mr Trichard comme initialement prévu. Monsieur Jean-Louis LAISSARD étudiera la faisabilité de ce déplacement.

## **DECISIONS MODIFICATIVES :**

Monsieur le Maire explique que le Budget du Commerce doit intégrer l'affectation du résultat en au compte 1068 qui va réduire d'autant le virement effectué du Budget Principal sur le Commerce, soit 12 000€.

Informe des achats suivants pour le bon fonctionnement de l'école, mairie, de la cantine, et pour le confort des employés communaux.

- l'achat d'un lave-linge à hauteur de 500€
- l'achat d'un sèche-linge pour 500€
- le remplacement du lave-vaisselle à la cantine, pour 2 600€
- système de sauvegarde des données de la mairie pour 1 000€
- Un remboursement d'une taxe d'aménagement encaissée et dont les travaux n'ont pas été réalisés pour 7 385.58€
- Une redevance logiciel comprenant la création des plusieurs adresses-mails avec filtres sur la publicité pour 1 000€
- Un coût supplémentaire de 20 000€ pour les travaux d'enfouissement des lignes au plan d'eau. Un nouveau marché sera lancé en 2021 par le SIEA.

Propose ces transferts de crédits au vote :

A l'unanimité ces achats sont adoptés

## **NOUVEAU LOCATAIRE – TARIF LOYER**

Monsieur le Maire fait savoir que la commission « logements » a étudié favorablement une demande de logement.

Rappelle que le loyer comprenait des charges qui ne peuvent plus être comptabilisées.

Propose le prix de 490€, qui est retenu à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Informe que le Bail sera prévu pour le 1<sup>er</sup> octobre avec un paiement de 10 octobre, en raison des petits travaux de rafraîchissement entrepris par les locataires.

Jean-Louis LAISSARD et Damien THENON, employé communal, sont déjà intervenus pour effectuer quelques petits travaux de réparation, sur les volets roulants, une baguette, et sur le velux.

## CHOIX DU PANIER

Madame Elisabeth BAISE-GROGNET informe qu'il faut prévoir la composition des paniers offerts aux personnes de 70 ans et plus, en remplacement du repas de fin d'année. Annulation du au COVID 19

Après un tour de table, il est proposé de différencier la constitution des paniers (Femme / Homme / Couple).

Sont souhaités des produits locaux, papillotes au chocolat, panachage d'aliments locaux, bouteille de vin.

Le coût du panier étant de 30€

Monsieur le maire décide de constituer la commission d'Action Sociale, qui se chargera de prévoir les festivités du 3<sup>ème</sup> âge, sorties, etc.

La commission d'Aide Sociale se constitue avec les membres suivants :

Madame Martine PAQUIER, Mesdames Fernanda MOUREAU, Elisabeth BAISE-GROGNET, Myriam LANTENOIS, Sandrine TOMAS, et Monsieur Vincent NAVEAU

Martine PAQUIER, informe qu'il va falloir prévoir une date de distribution rapidement, et demande à Michel MORLOT de bien vouloir faire passer le plan qu'il a élaboré pour la distribution du Journal Thuri'mag.

## DROIT DE FORMATION AUX ELUS :

Monsieur le Maire expose qu'il faut prendre une délibération pour mettre en place le dispositif du droit à la formation pour les élus auprès d'organismes agréée par le Ministère de l'Intérieur. Informe que les frais de déplacements, d'hébergement, et éventuellement la perte de salaire, sont pris en charge par la mairie.

Informe que les élus peuvent prétendre à 18 jours de formations durant le mandat.

Aborde les thèmes qui seront abordés :

- Les disposition législatives et règlementaires relatives au statut de l'élu local,
- Les missions et compétences de la commune,
- Les fondamentaux de l'action publique locale,
- Le champ de compétences des élus,

Précise qu'il faut prévoir une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus communautaires d'un montant compris entre 2% et 20% du montant global des indemnités des élus.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère favorablement.

## DATE DES VŒUX :

Monsieur le Maire informe qu'il faut prévoir une date des vœux, et propose la date du Samedi 9 ou Samedi 16 janvier 2021 à 18h. La date sera communiquée dans le prochain bulletin municipal.

A ce propos, Elisabeth BAISE-GROGNET fait remarquer, que la distribution d'un bulletin municipal « papier », a été apprécié par l'ensemble de la population. Point d'amélioration éventuel le format est relatif au format un peu petit.

Le prochain numéro sortira vraisemblablement en A4, en raison d'un texte plus important. A étudier la pertinence de faire paraître les logos des artisans du territoire, à titre gratuit. Mr VIRET Pierre propose un listing des artisans.

Le prochain bulletin sortirait avant les vœux du maire, soit en fin d'année ou tout début de l'année 2021.

Isabelle ROGNARD informe que la mise en place d'un conseil des jeunes a été bien perçue par l'ensemble de la jeunesse.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Michel MOROT donne un compte rendu de la simulation « alerte incendie » qui a eu lieu sur le site UKOBA, Un compte rendu sera rédigé par les services de la préfecture.

Mr Jean-Pierre RIBAUT fait remarquer le manque de puissance de la sirène, et constaté par quelques Thurignaciens. Cette remarque sera remontée à la Préfecture.

Mr Olivier LEQUEUE soumet l'idée de poser un répéteur alarme sur le bâtiment communal, pouvant pallier l'insuffisance de la sirène existante.

Le prochain exercice aura lieu dans 2 ans.

Monsieur le Maire demande à revoir le plan de sauvegarde existant, pour sa conformité.

### **COMMISSION ACTION SOCIALE :**

Monsieur le Maire évoque la belle énergie qui s'opère au sein des diverses commissions, mais demande à ce qu'elle soit mieux canalisée par les vice-présidents de chaque commission. Soumet que les convocations soient rédigées et envoyées par la mairie et remis à la signature.

### **CIMETIERE :**

Monsieur le Maire informe que les grilles du cimetière comportent une malfaçon, d'où une infiltration d'eau qui provoque une oxydation. Le portail également se décroche.

Plusieurs relances ont été faites auprès de l'Entreprise, et sans réponse de leur part, un recours en contentieux sera entrepris.

### **POINT SUR L'ECOLE :**

Isabelle ROGNARD, informe qu'elle a participé à l'Assemblée Générale du Sou, en date du 22/09 rapporte que le Sou, prévoit de faire un loto si les conditions sanitaires le permettent.

Informe que l'Association bénéficie d'un excédent de 11460€ et que le nouveau président se nomme Arnaud ROBERT.

### **ASSEMBLEE GENERALE ASSOCIATION LES MARMITONS :**

Concernant le déroulement de l'Assemblée Générale de l'Association les Marmitons, aucun nouveau parent d'élève ne s'est manifesté pour reprendre la présidence, obligeant l'Association à prévoir une Assemblée extraordinaire le 15 octobre prochain.

Madame Isabelle ROGNARD explique qu'au vu du contexte sanitaire lourd, et d'une gestion comptable approchant une micro-entreprise, avec salariés, les bonnes volontés restent rares.

Mr Hervé ODET, suggère de contacter Val Horizon pour la reprise de la gestion. Isabelle fait prendre connaissance de la mise en place de système de paiement en ligne via le site ROPACH.

## **POINTS SUR LES ASSEMBLEES GENERALES :**

- ✓ Assemblée Générale du Syndicat de l'Eau Potable : rapporteur : Myriam LANTENOIS  
Informe de la nomination du nouveau président Mr Didier MUNERET.
- ✓ Assemblée Générale du SIEA : rapporteur Olivier LEQUEUE  
informe de la nomination du nouveau bureau.
- ✓ Assemblée Générale du syndicat hydraulique : rapporteur : Pierre VIRET  
informe de la nomination du nouveau bureau.

Monsieur le Maire Informe qu'il a reçu Mr Dimitri MERCIER salarié de la CCDSV en charge de la gestion des cours d'eau et donne un compte rendu de sa visite et notamment évoque que la berge se situant vers la salle polyvalente s'écroule.

Olivier LEQUEUE fait remarquer qu'il serait appréciable d'avoir un exploitant « taxi », et soumet l'idée que la mairie prenne une licence « taxi »

Monsieur le Maire s'assure auprès des conseillers qu'ils ont bien reçu les documents sur le PLUI.

Monsieur le Maire informe qu'il faut retirer de la liste des bâtiments relevant du PMR, le WC public qui sera dorénavant fermé au public, mais destiné au personnel de la commune.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 3 novembre à 20h dans la salle polyvalente

## **QUESTIONS DIVERSES**

N'ayant plus de questions diverses à traiter,  
Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures et 50 minutes